



ASSEMBLÉE — 41^e SESSION

PLÉNIÈRE

Point 8 : Déclarations des délégations d'États membres

DÉCLARATION D'OMAN

(Note présentée par Oman)

Excellence, Madame la Présidente/Monsieur le Président de l'Assemblée,

Excellence, Monsieur le Président du Conseil de l'OACI,

Excellence, Monsieur le Secrétaire général de l'OACI,

Mesdames et Messieurs les représentants,

Mesdames et Messieurs,

Au nom du Sultanat d'Oman, j'ai le plaisir d'exprimer notre sincère gratitude au gouvernement du Canada pour les moyens gracieusement mis en œuvre pour que cet événement capital soit un succès. Nous sommes également reconnaissants à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et à ses États membres pour leur coopération, leur accueil chaleureux et leur hospitalité.

Avant toute chose, permettez-moi de dire combien je suis honoré de prendre la parole à la quarante-et-unième session de l'Assemblée de l'OACI dans une ambiance chaleureuse et amicale, sous le signe du respect mutuel entre États membres de l'Organisation.

Dans le cadre de sa collaboration avec l'OACI, Oman respecte les principes fondamentaux du transport aérien international établis par la Convention de l'aviation civile internationale (Convention de Chicago).

Pour reprendre les toutes premières lignes de son préambule, nous sommes profondément convaincus que « **le développement futur de l'aviation civile internationale peut grandement aider à créer et à préserver entre les nations et les peuples du monde l'amitié et la compréhension** ». Conscient du fait qu'il est important de renforcer la coordination et la coopération entre l'OACI, les États et les organisations concernées, et en tant qu'État membre actif mettant au service de l'aviation civile internationale les relations dynamiques qu'il entretient avec d'autres États, Oman a ouvert un bureau permanent au siège de l'OACI en mai 2021.

¹ Version arabe fournie par Oman.

La résolution A40-21 (*Contribution de l'aviation au programme de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030*) constitue un cadre global de mise en œuvre pour atteindre les objectifs des Nations unies d'ici 2030. Guidés par cette résolution, mais aussi par la Vision d'Oman 2040, nous avons fixé des objectifs stratégiques pour l'aviation civile, dans le droit fil de ceux de l'OACI, eux-mêmes étroitement liés aux objectifs de développement durable onusiens. La stratégie d'Oman s'inspire de tous ces éléments pour assurer la croissance du secteur vital de l'aviation et en tirer des bénéfices économiques tout en respectant l'environnement et les principes de sûreté, de sécurité et d'efficacité.

Au vu de ce qui précède, et conformément à l'objectif stratégique d'**améliorer la sécurité de l'aviation civile internationale**, portant principalement sur la capacité de supervision réglementaire des États, Oman a inclus dans sa stratégie 2021-2025 un objectif relatif à la sécurité de l'aviation civile. Différentes activités sont menées actuellement pour atteindre cet objectif, la plus importante d'entre elles étant un plan correctif visant à mettre en œuvre plus efficacement les huit éléments cruciaux du système de sécurité de l'aviation et à améliorer les résultats d'Oman dans le cadre du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité – Méthode de surveillance continue (USOAP-CMA).

Dans un domaine similaire, Oman a élaboré et publié avec succès un plan national de sécurité de l'aviation (NASP) en mars 2022. Ce plan, qui a rapidement commencé à être mis en œuvre, inclut une feuille de route pour le lancement d'un programme national de sécurité (PNS). Il s'agit d'un outil efficace de gestion des risques de sécurité dans l'ensemble du secteur de l'aviation omanais qui permet également d'aborder les cinq catégories à risque élevé établies par l'OACI dans le Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP 2020-2022).

C'est dans ce contexte qu'Oman a soumis un certain nombre de notes de travail (WP) et de notes d'information (IP) à la 41^e session de l'Assemblée. Notre expérience dans l'élaboration et la mise en œuvre du PNS est présentée dans l'une des notes de travail, de même que les mesures prises pour gérer le déploiement du réseau de communication 5G tout en assurant la sécurité de l'aviation civile. La mise en œuvre du format de compte rendu mondial (GRF) visant à rendre compte de l'état de surface des pistes fait quant à elle l'objet d'une note d'information.

En ce qui concerne l'objectif stratégique de l'OACI d'améliorer la capacité et l'efficacité de la navigation aérienne, Oman met en œuvre avec enthousiasme le Plan mondial de navigation aérienne (GANP 2016-2030). Ce faisant, il s'appuie sur un développement important du secteur (infrastructures aéroportuaires, systèmes de navigation aérienne, processus et procédures de pointe) visant à stimuler la croissance du trafic aérien et à faire place à celle qui était prévue avant la pandémie de COVID-19. Cette dernière a en effet entraîné une réduction sans précédent du volume du trafic aérien et a eu des conséquences socio-économiques d'ampleur variable à travers le monde, en fonction de son degré de gravité et des caractéristiques des systèmes d'aviation civile de chaque pays. À titre d'exemple, le trafic aérien à Oman a été au plus bas en avril 2020, comme dans la plupart des autres États, avec une baisse de près de 87 % par rapport aux moyennes du trafic aérien d'avant la pandémie.

Dans de telles circonstances, Oman a estimé qu'il était prioritaire de relancer l'aviation civile et y a consacré les ressources et les efforts nécessaires. Dès le début de la pandémie, nous avons créé une plate-forme réunissant le secteur de l'aviation civile, le secteur de la santé et d'autres secteurs intéressés pour élaborer collectivement un plan de relance sûr et rapide pour l'aviation civile, sous la supervision du Comité national de sûreté de l'aviation et de facilitation du transport aérien, et en coordination avec l'OACI. Ces efforts ont porté leurs fruits et la communauté a commencé à se remettre de la pandémie. Le secteur est lui aussi en train de se rétablir : d'après l'indice de l'OACI au Moyen-Orient, le trafic aérien a retrouvé à près de 85 % son volume moyen d'avant la pandémie, et 100 % des recommandations de l'Équipe spéciale du

Conseil de l'OACI sur la relance de l'aviation (CART) ont été mises en œuvre. À Oman, le trafic aérien devrait également augmenter dans les temps qui viennent grâce aux systèmes avancés de navigation aérienne, à l'amélioration de l'espace aérien et des routes aériennes et aux accords bilatéraux et multilatéraux de ciel ouvert.

Conformément à l'objectif stratégique de l'OACI d'améliorer la sûreté et la facilitation de l'aviation civile mondiale, Oman met systématiquement en œuvre les normes et pratiques recommandées (SARP) de l'Annexe 9 — *Facilitation* et de l'Annexe 17 — *Sûreté de l'aviation*, par le biais de mesures conçues pour répondre aux exigences de sûreté et de facilitation de l'aviation et pour traiter les questions transfrontalières entre États. Cette approche cohérente a été mise en relief en 2016 lorsqu'Oman est parvenu à mettre en œuvre efficacement 90 % des SARP associées aux huit éléments cruciaux de sûreté de l'aviation, dans le cadre du Programme universel d'audits de sûreté – Méthode de surveillance continue (USAP-CMA).

Oman a également été parmi les premiers États à utiliser le système de renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) en 2014. Les travaux se poursuivent actuellement de façon à tirer pleinement parti de ce système en coordination avec d'autres parties prenantes.

Oman a en outre mis en place un système de gouvernance de la cybersécurité dans le secteur de l'aviation civile, définissant les rôles et responsabilités relatifs à l'élaboration et à la mise en œuvre de la législation nationale, à l'octroi de licences et à la supervision des prestataires de services et d'autres parties prenantes concernées. Nous avons soumis une note de travail et une note d'information relativement à notre expérience en la matière, au titre du point pertinent de l'ordre du jour de la 41^e session de l'Assemblée.

En ce qui concerne les efforts déployés pour favoriser un système d'aviation civile viable et économiquement durable, la stratégie 2021-2025 d'Oman a pour objectifs le développement économique et la durabilité de l'aviation civile. L'ambitieux programme *Afaq (Horizons)* a été lancé en septembre 2021 dans le but de rendre l'aviation civile durable sur le plan économique, directement et indirectement, en établissant un système de gouvernance rigoureux, en développant les ressources humaines, en renforçant les capacités de l'Autorité de l'aviation civile dans les domaines de l'économie aéroportuaire, de la navigation aérienne, de la numérisation et de l'innovation, et en promouvant les investissements dans l'aviation par le biais de partenariats public-privé.

Par ailleurs, Oman a pris des mesures pour stimuler le secteur de l'aviation et utiliser les possibilités existantes afin de réduire les coûts de fonctionnement et d'améliorer l'efficacité des exploitants aériens et des fournisseurs de services d'aviation.

Conformément aux principes profondément ancrés dans ses politiques, Oman entretient des relations de partenariat fiables et actives avec l'OACI et d'autres États afin d'assurer la durabilité, l'efficacité et la régulation du flux de trafic aérien aussi bien en temps normal que dans des circonstances exceptionnelles. Oman continuera à jouer ce rôle en accord avec ses politiques et ses engagements envers les principes de la Convention de Chicago. Nous avons soumis une note de travail sur la durabilité du transport aérien et sur les défis économiques à relever en cas de pandémie ou de crise mondiale.

Dans le cadre de l'objectif stratégique de protection de l'environnement et de réduction des effets nocifs de l'aviation civile sur l'environnement, Oman a annoncé sa participation volontaire au régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA). Depuis lors, nous avons pris plusieurs mesures et adopté une législation propice à la mise en œuvre du CORSIA, en commençant par modifier la loi de 2019 sur l'aviation civile et en promulguant le *règlement n° 39.3 de l'aviation civile* en février 2019 pour faciliter la mise en œuvre du régime et de ses prescriptions. La réglementation a été

profondément remaniée pour inclure les obligations suivantes : réduire au minimum les émissions des moteurs d'aéronefs, limiter le bruit des aéronefs et veiller à ce que les procédures de vol aux instruments conçues à Oman soient acceptables sur le plan environnemental.

Au cours de la phase pilote du CORSIA (2021-2023), Oman a satisfait aux exigences en matière d'élaboration, d'examen et d'approbation des plans d'inspection des émissions des exploitants aériens, conformément aux dispositions de l'appendice 1 du Doc 9501 de l'OACI relatives à la démonstration de conformité au CORSIA. Nous fournissons en permanence les données requises à l'OACI par le biais du registre central du CORSIA (RCC).

Un comité vient d'être créé pour examiner les politiques et les programmes de protection de l'environnement dans le domaine de l'aviation internationale. Il est en train d'élaborer un plan d'action pour la réduction des émissions de CO₂ d'Oman.

En ce qui concerne l'objectif ambitieux à long terme (LTAG) pour la réduction des émissions de CO₂ de l'aviation internationale, Oman a renouvelé son engagement à collaborer avec l'OACI et ses États membres pour atteindre l'objectif envisagé sur la base d'un consensus international. À cette fin, Oman s'est tourné résolument vers des outils, technologies et alternatives conformes à ses plans nationaux. Oman investit également dans la production d'hydrogène vert pour produire de l'énergie renouvelable respectueuse de l'environnement.

Au nom du Sultanat d'Oman, nous soulignons notre engagement envers les initiatives de l'OACI et les efforts qu'elle déploie pour promouvoir l'aviation civile.

Pour conclure, le transport aérien apparaît désormais comme le moyen de transport le plus rapide et le plus sûr. Nous sommes convaincus que le développement de l'aviation dépend de plus en plus de la coopération, de la communication et de la coordination entre États, organisations et parties prenantes, tant sur le plan bilatéral qu'au niveau multilatéral, et conformément aux politiques, cadres et activités de l'OACI. Ces efforts correspondent à des visions et à des aspirations, et permettent d'apporter des solutions dans l'intérêt de l'aviation civile. En outre, des connaissances approfondies et pratiques constitueront la garantie d'une bonne mise en œuvre des SARP de l'OACI.

Je vous remercie de m'avoir permis de prendre la parole et vous remercie pour votre attention. Je vous souhaite, ainsi qu'à l'OACI, beaucoup de succès et de prospérité, et m'engage à continuer à travailler avec vous pour assurer un avenir prospère à ce secteur prometteur et vital.